

# VIDANGE ET GESTION SÉDIMENTAIRE DE LA RETENUE DU BARRAGE DE VEZINS

## LA SÉLUNE

# INFOS

## travaux



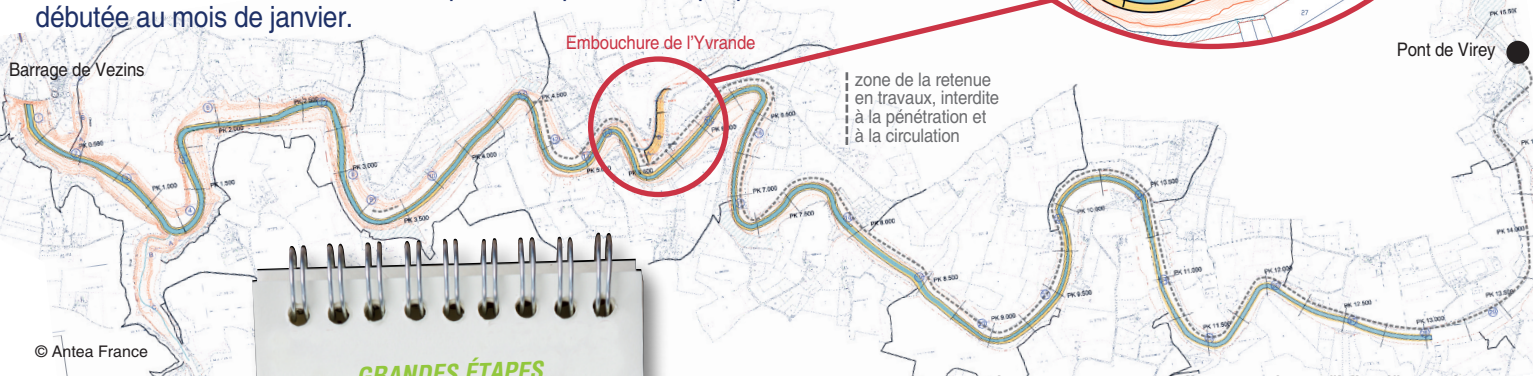
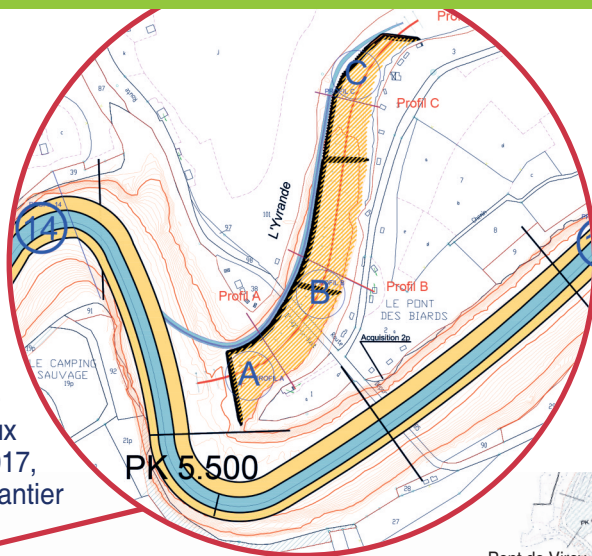
PRÉFECTURE DE LA MANCHE - DDTM DE LA MANCHE - MISSION BARRAGES DE LA SÉLUNE

N°1 - MARS 2017

### Les travaux de la gestion sédimentaire démarrent...

La vidange de la retenue du barrage de Vezins doit être réalisée pour permettre la revue de sûreté de l'ouvrage. Le déroulement de cette vidange nécessite le maintien d'une bonne qualité des eaux en aval des retenues. C'est pourquoi des travaux de gestion des sédiments déposés dans le lit mineur de la Sélune et de ses affluents sont mis en œuvre en accompagnement de l'abaissement du plan d'eau.

Ces travaux sont basés sur un mix de techniques (curage par méthode terrestre, dragage) permettant de concilier les contraintes physiques, les enjeux environnementaux, le coût des travaux et les délais. Ils démarrent mi-mars 2017, dans l'embouchure de l'Yvrande, après une période de préparation du chantier débutée au mois de janvier.



#### GRANDES ÉTAPES DE LA VIDANGE DE LA RETENUE DU BARRAGE DE VEZINS

- Plan d'eau à la cote 58 m NGF : travaux sur l'Yvrande : réalisation des casiers [à partir de mars 2017]
- Abaissement du plan d'eau à la cote 56 m NGF [avril/mai 2017]
- Abaissement à la cote 54 m NGF [juillet 2017]
- Abaissement à la cote 52 m NGF [octobre 2017]
- Vidange proprement dite de la retenue jusqu'à l'assec [avril à août 2018]
- Finalisation de la revue de sûreté de l'ouvrage [août – septembre 2018]

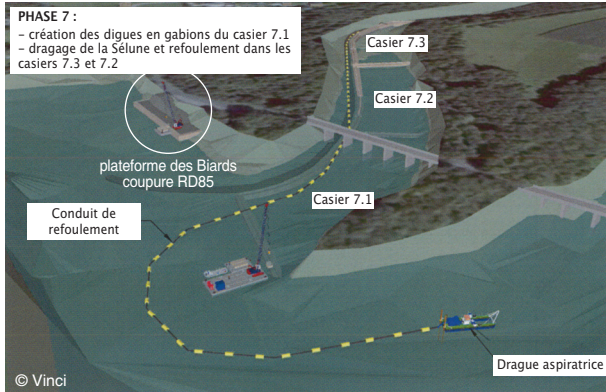
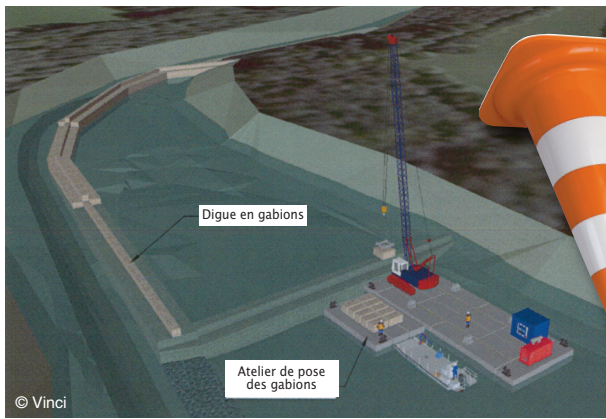
#### LES 6 PREMIERS MOIS DE TRAVAUX EN 2017

- **Janvier-mars** : période de préparation du chantier (production des documents et plans d'exécution, repérages de terrain, levés topographiques, aménagements d'accès...)
- **Dès mars** : aménagement de la plate-forme des Biards, démarrage des casiers de l'Yvrande, aménagement d'une base-vie au pont de la République
- **Dès avril** : aménagements des accès à la queue de retenue, dérivation du lit mineur de l'Yvrande
- **Dès juin** : dragage en queue de retenue (PK 7.90 à 8.75) et curage par méthode terrestre (PK 10.75 à 13.35)
- **Dès juillet** : remplissage des casiers de l'Yvrande par des sédiments sains

Le groupement d'entreprises "Vinci" est le titulaire du marché de travaux désigné suite à l'appel d'offres lancé en mai 2016. Il est composé de :

- Vinci Construction Terrassement (VCT)  
*Curage mécanique du lit mineur de la Sélune et terrassements divers*
- Travaux Publics Rohoux (TPR)  
*Terrassements divers (casiers, aménagements...)*
- Travaux Publics du Cotentin (TPC)  
*Terrassements divers (casiers, aménagements...) et travaux nautiques*
- EMCC  
*Dragages et travaux nautiques*
- SNV Maritime  
*Travaux nautiques, réalisation et mise en œuvre des gabions*
- ALZEO Environnement  
*RESSUYAGE DES SÉDIMENTS*
- France Maccaferri  
*Fourniture et réalisation des gabions*

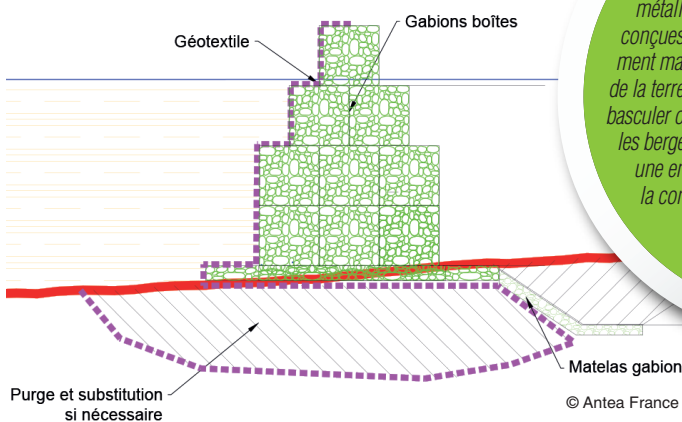
La maîtrise d'œuvre est assurée par Antea France.



## Travaux dans l'embouchure de l'Yvrande : réalisation de casiers

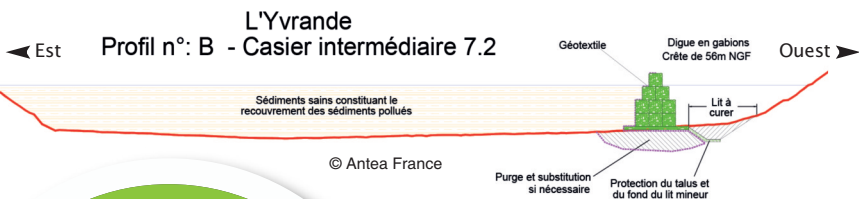
Les premiers travaux à la cote de gestion hivernale de la retenue sont consacrés à la stabilisation des sédiments de l'Yvrande, affluent de la Sélune. Une attention toute spécifique est portée à ces sédiments pour lesquels la contamination (métaux lourds) est avérée. Le principe de la stabilisation des sédiments a été retenu afin d'éviter qu'ils ne soient repris par l'érosion de la rivière cherchant à recréer son lit. Cela se traduit d'un point de vue opérationnel par la dérivation définitive du lit mineur en rive droite de son embouchure, stabilisation par des digues et confinement des sédiments par un recouvrement de 3 m de sédiments sains issus de la Sélune.

Deux phases d'abaisséments intermédiaires (cotes 56 et 54 m NGF) permettront la finalisation de ces travaux.



### Les gabions

Les gabions sont des cages, à carcasse métallique remplies de sable ou de pierres, conçues pour construire des murs de soutènement massifs, capables de résister à la pression de la terre et d'autres matières solides, sans céder, basculer ou glisser et servant notamment à protéger les berges d'un cours d'eau ou à constituer une enceinte étanche au cours de la construction d'un aménagement hydraulique.



**HORAIRES DE CHANTIER**  
Autorisés : de 6h à 22h (du lundi au samedi inclus)  
Prévisionnels :  
• dragages : de 6h à 22h (en deux postes)  
• terrassements : de 7h à 19h  
• approvisionnements : de 7h à 19h

**RÉGLEMENTATION DE L'ACCÈS AUX ZONES DE CHANTIERS**

- Fermeture de la RD85 à l'amont des ponts des Biards (côté les Biards) pour une durée prévisionnelle de 3 mois (mars à mai 2017) (arrêté temporaire AT-SUM-2017-184)
- Interdiction, par arrêté, de pénétration et de circulation à l'intérieur des limites de la retenue depuis le pont de Virey jusqu' en aval du lieu-dit « La Ville » sur le secteur des Biards

© Vinci